

Mme Corinne [REDACTED]
[REDACTED]

Fédération CGT Commerce-Distribution-Services
Case 425
93514 MONTREUIL Cedex

A l'attention de :
Mme Fatiha CHALAL

Chambourg-Sur-Indre, le 02 Août 2018

Lettre Recommandée avec A.R.

1A 098 813 5617 6

Bonjour Fatiha,

J'ai envie de dire: «...trop! c'est trop!...».

En effet, j'ai reçu (par le biais de la direction nationale Auchan Supermarché), un exemplaire du mandatement de [REDACTED] en qualité de Représentante Syndicale au sein du CCE.

Je constate une fois de plus, le tact et la délicatesse des dirigeants de notre fédération...

Il est grand temps, que je rappelle quelques règles essentielles (DOGMEs), qui sont l'essence même de la CGT :

En préambule, je te rappellerai ce paragraphe, qui est lui même dans le préambule de nos statuts confédéraux :

« ...La CGT agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes exclusions... ».

1) Article 4 des Statuts (adoptés au 51ème Congrès de la CGT à Marseille du 18 au 22 Avril 2016) :

La Cgt se fonde sur un fonctionnement démocratique. Les syndiqués y sont égaux, libres et responsables.

Ils sont assurés de pouvoir s'exprimer en toute liberté, d'être informés et de se former, de participer à l'ensemble des décisions concernant l'orientation syndicale selon les modalités prévues par les statuts des syndicats et des unions de syndicats auxquelles ils appartiennent de te pouvoir participer à l'exercice des responsabilités syndicales.

Ils ont la responsabilité de se conformer aux principes de la démocratie, de l'indépendance, du respect du pluralisme d'opinion et de solidarité. Ils participent par le versement d'une cotisation au financement de l'activité et de l'action syndicale.

La transparence des débats et des votes, la représentation dans les instances telles que les fixent les présents statuts sont garanties.

La pratique de la démocratie dans l'organisation s'accompagne du même comportement démocratique dans les rapports que la CGT entretient avec tous les salariés.

2) **Rappels des évènements qui se sont déroulés depuis le 09 Avril 2018 :**

le lundi 09 Avril dernier (1^{er} jour de grève nationale des cheminots), jour choisi (j'en ai l'absolue certitude) par la fédé, afin d'éviter que trop de provinciaux ne se déplacent... Sans compter que beaucoup d'entre eux n'ont pu venir car, un certain nombre de magasins étaient en travaux et notamment la région de Tours...

J'ai eu l'impression de me trouver devant une « cour d'assises ».

J'ai vu la haine dans les yeux, j'ai entendu les propos du secrétaire général, qui me reprochait non seulement ma durée dans le mandat, mon âge et une signature sur un accord d'entreprise qui remontait à plus de 3 ans.. (le Code du travail ne tolère, pour un employeur qu'une rétro activité de 2 mois...).

J'avais signé un accord « contrat social », dans lequel il y avait un « package » : mutuelle, jour supplémentaire pour enfant malade... et non pas comme il a été dit : « le travail du dimanche... » mais, pour une meilleure rétribution des dimanches travaillés et jours fériés travaillés, pour les nouveaux contrats...

En effet, (j'ai lu un tract expliquant pourquoi je signais et un autre expliquant aux anciens contrats (qui ont le dimanche comme jour de repos fixe), qu'il ne fallait pas qu'ils acceptent (même occasionnellement), de travailler le dimanche). Tract qui a d'ailleurs plus à notre premier responsable fédéral...

Je rappelle que je ne suis pas responsable de la loi travail !

Malgré tout, je voyais bien que j'étais jugée, condamnée et exécutée sans autre forme de procès...

A aucun moment, je n'ai pu donner à ce « monsieur » mes explications, qu'il n'avait pas envie d'écouter.

Il voulait mon démandement car disait-il : « ...tu as trahi un DOGME, de la cgt !... ».

Je pose la question : « **de qui se moque t-on ? Vous aviez convoqué une Assemblée Générale pour un évènement vieux de 3 ans, et vous n'aviez rien d'autre à me reprocher ?...** ».

Après son départ, je me suis expliquée devant mes collègues et ceux-ci ont reconnu qu'ils recevaient les documents mais, que pour la plupart, ils ne répondaient pas quand je les sollicitais sur un dossier.

Ces derniers ont même conclu que depuis 20 ans que j'avais le mandat et au regard des évènements qui se déroulaient dans le groupe Auchan, de mon souhait annoncé de rendre le mandat avant les élections des CSE début 2019, ils m'ont non seulement renouvelé leur confiance à l'unanimité mais, personne ne s'est présenté contre moi...

3) **Quelle ne fut pas ma surprise quand, 8 jours plus tard, j'ai reçu mon démandement en qualité de DSC Auchan Supermarché.**

Il a fallu que je t'appelle et là, tu m'as dit ceci : « ...c'est une décision politique !... ».

Vous aviez tenu bureau etc...

Vous êtes passés au-delà de la démocratie exprimée par les syndiqués en m'expliquant, je te cite : « ...ce n'était pas un vrai vote... ».

Si cela ce n'est pas bafouer un DOGME de la CGT, c'est quoi ? ...

A ce moment là, je n'ai pas voulu réagir car, je souhaitais vraiment laisser le mandat et, j'avais pris les devants en formant quelqu'un depuis plusieurs années (Mr [REDACTED] [REDACTED] qui est non seulement un bon militant, qui fait des syndiqués mais qui aussi a été élu titulaire au Chsct régional (chez les cadres) et au Chsct National et qui pouvait prétendre à se présenter puisqu'il a fait plus de 10 % aux dernières élections professionnelles.

4) Quelques jours plus tard, convocation d'une 2ème « assemblée générale ».

J'ai mis des guillemets car, il semblerait que vous ayez oublié bon nombre de syndiqués et d'autres syndicats... Si j'avais mauvais esprit, je pourrais penser : « ...que vous l'avez fait exprès !... ».

Et ce jour là, les quelques participants (moins de 15), ont assisté à un semblant de démocratie.

Je m'explique : il semblerait que des collègues (certainement pas syndiqués) et un peu effrayés, sont venus 10 mn, ont voté pour Mr [REDACTED] sont repartis sitôt le vote effectué.

Outre la forme qui peut prêter à rire, il y a surtout le fond :

Sur quel texte vous appuyez vous, pour faire élire un personnage qui n'est pas élu, ni au CE de son périmètre, ni au Chsct de ce même périmètre et qui de fait, n'a pas les 10 % de représentativité exigés par le Code du Travail ?

Quid de sa crédibilité auprès de l'entreprise, quand on sait que ce « monsieur » a aussi quelques casseroles d'accrochées ?...

Si cela, ce n'est pas se tirer une balle dans le pied ! Dis moi ce que c'est !...

Je tiens à préciser qu'outre les mails de soutien et les appels téléphoniques, la grande majorité des syndiqués, disent : « ...ne pas se reconnaître et ne veulent pas de ce nouveau DSC... ».

Je ne dis pas cela pour moi car, je n'ai aucun regret ni amertume.

Mais, je serai navrée de voir, que tout ce travail des 20 dernières années, tombe à l'eau.

Quand j'ai commencé il y a 20 ans, la Cgt n'existait pas et pendant plus de 7 ans, j'ai arpenté la France dans tous les sens, semant des petites graines, qui ont été longues à germer...

Mais quelle satisfaction, de voir que sur mon périmètre nous sommes en majorité absolue au CE et Chsct, que nous syndiquons encore et toujours...

Que d'autres périmètres se développent et font aussi de leur mieux...

A chaque réunion à la fédé (et cela depuis toujours), nous mettons sur table notre liste de syndiqués, nos comptes et sommes fiers de dire: que le 1% est respecté par tous, que nous sommes à jour de nos cotisations, que nous syndiquons dans toutes les catégories sociaux professionnelles etc...

Quel est le périmètre qui peut en dire autant ?

Ce ne serait pas bien pour nos adhérents et encore moins pour les salariés, qui comptent sur nous. Surtout avec tout ce qui se passe au sein du groupe Auchan...

5) Ton courrier en date du 23 Juillet dernier, dans lequel tu désignes Mme [REDACTED] comme RS au CCE.

Excuse moi mais, une fois de plus vous faites fi du Code du Travail ;

J'ai été mandatée par mon syndicat. Et, ce que fait un syndicat la fédé ne peut le défaire.

Surtout, que suite à ton courrier, mon syndicat t'a précisé qu'il était hors de question de me démandater.

Si j'étais un « danger » pour la CGT, ce qui je pense, n'est pas le cas, je pourrai comprendre votre empressement.

Une fois encore, si j'avais mauvais esprit, je serai en droit de penser, que c'est du harcèlement voir de la discrimination ou peut être une forme de racisme face aux femmes de caractère de 60 ans et plus ?...

Surtout quand on sait que je ne suis pas la seule à subir ce type de vindicte...

Ainsi je me sens moins seule!...

D'autre part, le mandat court le temps de représentativité aux dernières élections professionnelles soit : 4 ans et, nous n'avons pas encore élus les CSE.

Il faudra donc, que non seulement Catherine soit patiente mais vous aussi.

Je me demande ce que vous allez inventer, pour m'évincer du mandat de titulaire au Chsct National...?

Certainement, j'ai commis des erreurs durant ces 20 dernières années. Qui n'en commet pas ? Erreurs qui m'ont fait corriger ma façon d'agir ou de penser mais, j'ai toujours respecté les autres et ce en toute circonstance...

Je me suis toujours appliquée à militer le plus honnêtement possible et, me suis jamais servie de mon mandat nationale, pour me protéger ou acquérir des avantages personnelles.

Aujourd'hui encore et, malgré cette « hargne » que vous mettez à me « casser », je milite, syndique, représente les salariés et forme des jeunes en devenir.

J'aime la CGT et la respecte! Pouvez-vous en dire autant ?

Les responsabilités, le pouvoir peuvent « monter à la tête » mais, quand on est en charge d'un ou plusieurs mandats (et ce quels qu'ils soient), il ne faut jamais oublié les règles de base :

- je respecte la démocratie ;*
- Je m'impose et respecte les règles que je demande aux autres ;*
- je respecte les collègues et j'écoute toutes les parties en présence ;*
- je ne prends pas de décision hâtive qui peuvent nuire aux adhérents et/ou salariés.*

Si tout cela n'est pas respecté, nous dérivons sur un dictate voir une fédération « bananière ».

Fraternelles salutations.

Corinne

Militante

